# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2007

#### PROTECTION DES PERSONNES CONTRE LES CHIENS DANGEREUX - (n° 398)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 13

présenté par Mme Vautrin, rapporteure au nom de la commission des affaires économiques

### **ARTICLE 5 bis**

Compléter la première phrase de l'alinéa 4 de cet article par les mots :

« ou du détenteur ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.